

République Française
MESSY - COMMUNE
SEINE-ET-MARNE

PROCÈS VERBAL

Séance du 27 juin 2023

Mardi 27 juin 2023 à 19h30 l'assemblée régulièrement convoquée le 20/06/2023, s'est réunie sous la présidence de SZYSZKA Jean Lou.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Sont présents : SZYSZKA Jean Lou, BEMBARON Karine, CATELAIN Eva, BOUCHON Laetitia, MARINI Raymond, MIGUEZ DOMINGUEZ Cristina, NOGARET Jacques, RAEL Mathieu, SPINELLI Frédéric, SONNETTE Marie-Christine, MARICHEZ Henri, NETO Carlos

Représentés : OSTROWSKI Christian par RAEL Mathieu, ANTONIO Nelly par SPINELLI Frédéric

Excusés :

Absents : BENDIMRED Latifa

Secrétaire de séance : MIGUEZ DOMINGUEZ Cristina

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
3. Vote de la taxe d'aménagement : ajout D_018_2023
4. Questions diverses

Monsieur Le Maire, SZYSZKA Jean Lou, ouvre la séance et propose MIGUEZ DOMINGUEZ Cristina pour être secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des collectivités Territoriales.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 09/06/2023, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. TAXE D'AMENAGEMENT 2023 - D_027_2023

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu les projets de constructions en cours et à venir,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dont le PLU a été approuvé le 12 novembre 2020 décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De renouveler le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal
- De renouveler le taux de 20% sur les zones prévues au plan ci-joint

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Mouvement de crédits n°1 : dans le cadre de ses délégations, M. Le Maire a effectué un virement de crédits de 1160 € du compte 6558 au compte 66111 pour couvrir les dépenses des intérêts d'emprunts en cours.

- Monsieur le Maire annonce que le responsable du service technique quittera la collectivité le 30 juin 2023 par voie de mutation.
- La poste et la mairie resteront également fermées au public le 31/07 afin de permettre à l'agent, de retour de congé et après fermeture de la mairie, de reprendre sereinement, traiter les urgences et prioriser les tâches à effectuer.
- A la demande de M. Raymond MARINI, Il est décidé par l'ensemble des membres présents qu'en fonction de l'évolution des travaux d'installation d'une pompe à chaleur réversible à la salle des bienvenus, il sera proposé de mettre la salle à disposition de l'association « les bienvenus » pendant la période estivale afin qu'ils bénéficient de la climatisation.

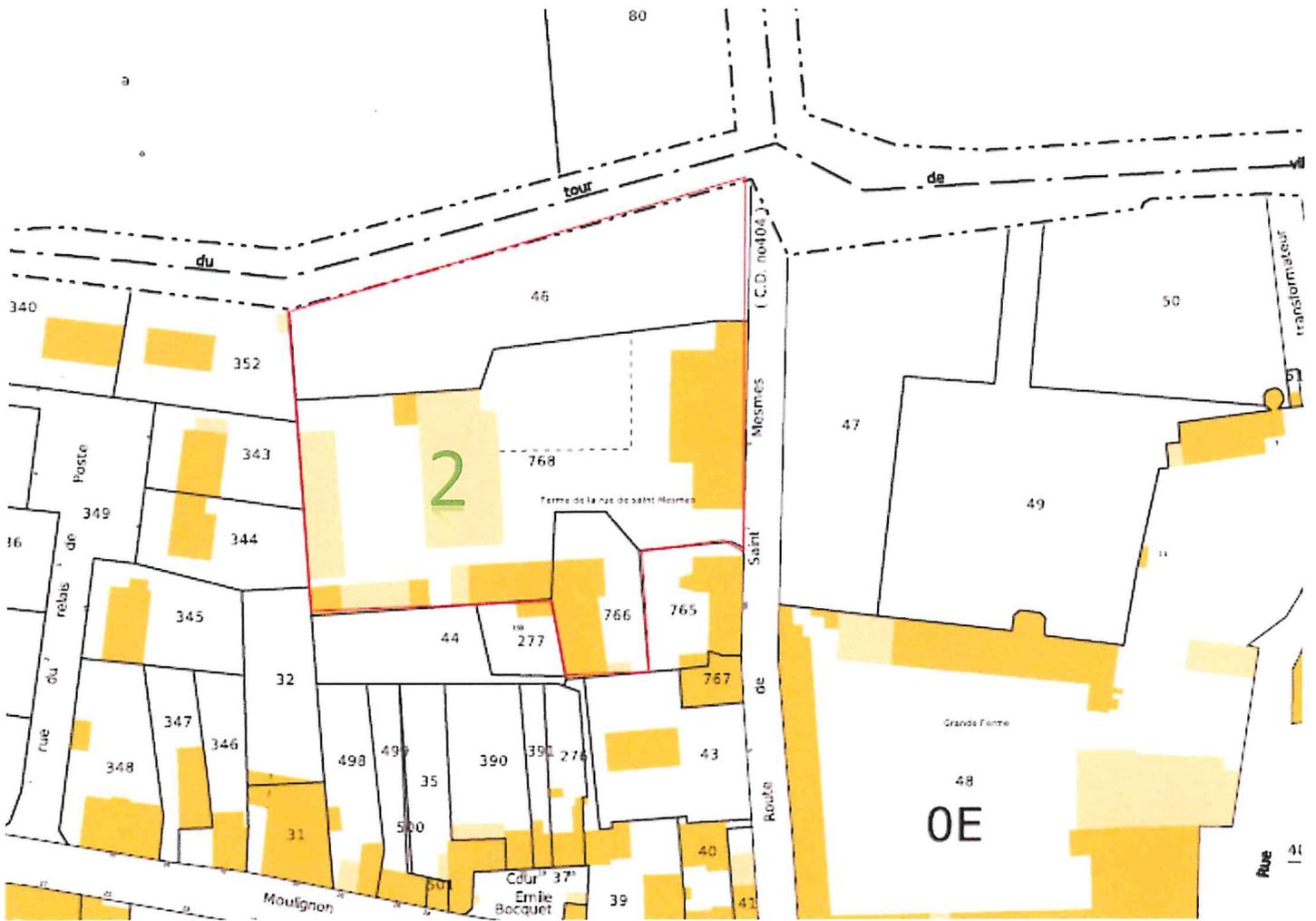
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.

Le Maire,
Jean Lou SZYSZKA



Le secrétaire
MIGUEZ DOMINGUEZ Cristina





Zone 2 où sont prévus 50 logements rue de Saint Mesmes



Zone 3 où sont prévus 53 logements rue de Charny



Zone 4 où sont prévus 40 logements rue de Pilouvet